

Le mot de l'Echevin des Finances



Extrait du bulletin communal de juin 2003

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le receveur vient de présenter le bilan financier de l'année 2002 au Conseillers communaux.

Les informations qui se dégagent d'un tel document de plus de cent pages sont importantes. Elles indiquent en effet, par l'évolution des recettes et des dépenses, les montants qu'il est possible de dépenser sans déstabiliser les finances communales. Le bilan suggère aussi ce qu'il faudra revoir et réétudier pour pouvoir continuer à répondre aux attentes de la population, quand les attentes supposent une intervention financière substantielle.

En outre, il est également nécessaire de mesurer et de prévoir les suppléments de coûts imposés par les décisions gouvernementales.

Voici donc quelques conclusions qui se dégagent de cette analyse. Elles sont basées sur la comparaison des budgets de début d'année et des bilans de fin d'année. Toutes les sommes sont exprimées en euros en arrondissant à l'unité pour éviter les centimes.

RECETTES				
	2000	2001	2002	2003
Budget	3.187.534	3.483.371	3.592.511	3.392.789
Bilan	3.517.858	3.703.925	3.610.966	
Prélèvement	344.514	525.407	882.998	753.806

Le fort accroissement des recettes de 2001 est notamment dû à l'encaissement plus rapide de la subvention pour la présence du Centre d'accueil (200.000 euros). Le ralentissement de la croissance des recettes en 2002 (bilan) est notamment due à une diminution de +/- 46.000 euros de la recette sur le revenu cadastral calculé par le Ministère des Finances.

Pour 2003, la distribution d'eau ne fait plus partie des finances communales. Ce seul poste a réduit les recettes de 250.000 euros puisque la commune n'encaisse plus la vente de l'eau. Nous verrons, en abordant les dépenses, qu'une grosse économie est réalisée. D'autre part, la vente de bois de 2003 ne s'annonce pas bien. Voilà ce qui explique la diminution des recettes pour l'année en cours.

Il ressort de cette suite de sommes que les recettes estimées en début d'année (budget) sont de plus en plus proches des sommes réellement reçues (bilan). Antérieurement, une

DEPENSES				
	2000	2001	2002	2003
Budget	3.159.361	3.458.606	3.614.858	3.431.214
Bilan	2.808.009	3.048.342	3.319.940	

La diminution des dépenses en 2003 est due à la distribution d'eau qui n'est plus prise en compte, soit une économie immédiate de 207.000 euros, qui sera portée à 360.000 euros

après le transfert de personnel et de charges d'emprunts anciens non encore totalement remboursés.

Les dépenses réelles (bilan) se révèlent, chaque année, inférieures aux dépenses envisagées (budget). C'est là une excellente chose. Mais l'écart a tout de même tendance à diminuer.

Donc, la commune bénéficie d'un supplément de recettes non prévu au budget et elle bénéficie aussi des économies faites en ne dépensant pas totalement les sommes prévues. Le total des deux sommes constitue le boni. Ce boni est suffisant pour financer les travaux et le remplacement de véhicules et de matériel. Il n'est donc pas nécessaire d'emprunter, sauf pour l'école pour laquelle la commune ne paie que 1,25 % d'intérêt.

Voici maintenant, selon les budgets successifs, l'évolution du boni des années antérieures après avoir retiré, chaque année, la somme (prélèvement) nécessaire au financement des gros travaux et au remplacement de véhicules et du matériel utilisé ou dépassé.

2000	2001	2002	2003
734.989	1.099.261	1.129.657	651.324

Les charges (remboursement et intérêt) annuelles de la dette continuent à diminuer comme le montre les sommes suivantes.

CHARGES DE LA DETTE					
1998	1999	2000	2001	2002	2003
353.798	273.455	233.753	200.504	200.930	192.806

L'emprunt, même très bon marché, pour réaliser l'extension de l'école entreprise en 2002, explique l'arrêt momentané de la diminution des charges de la dette. Si les charges de la dette augmentaient sérieusement, il faudrait augmenter les impôts, ce que nous voulons éviter. Voilà pourquoi votre commune finance ses travaux grâce à ses économies et non en empruntant.

Cette façon d'agir explique pourquoi les impôts communaux (2600 sur le revenu cadastral et 8 % sur les revenus professionnels en 1989) n'ont plus été augmentés par rapport aux pourcentages fixés il y a plus de quatorze ans.

Néanmoins, nous devons être de plus en plus regardants de nos ressources financières parce que les dépenses imposées par les Gouvernements augmentent presque chaque année. Pour contrebalancer ces charges nouvelles, nous avons dû transmettre la distribution d'eau.

Voici maintenant que Erezée, notre partenaire dans la collecte des déchets, s'inquiète de l'accroissement notable du coût de ce service. Erezée cherche à faire des économies dans ce service et envisage de remettre la collecte des immondices à une entreprise extérieure. Nous ne pourrions donc plus compter sur un deuxième camion en cas de panne. C'est là un nouveau sujet de calculs et de prévisions pour freiner un accroissement des dépenses et maintenir la régularité du service.

Jusqu'ici, votre commune a mieux résisté que beaucoup d'autres à tous les soucis financiers. Vous pouvez rester optimistes mais il va falloir être de plus en plus vigilant pour maintenir cette position favorable et continuer peu à peu à apporter des améliorations tant pour le patrimoine communal que pour les services rendus à la population.

François GRANVILLE.